

<http://www.afpen.fr/Le-collectif-RASED-publie-une,453.html>



Refondation de l'École : quelle place pour les RASED  
dans la loi d'Orientation ?

# Le Collectif national RASED publie une tribune.

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 15 juin 2013

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

### **Le collectif RASED publie une tribune**

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté) ont été stigmatisés et ont perdu 5000 postes, soit le tiers des effectifs, sous le quinquennat précédent. La loi d'orientation actuellement en discussion doit être l'occasion de leur redonner toute leur place au sein du service public d'éducation, pour la réussite de tous les élèves.

### **Refondation de l'Ecole : quelle place pour les RASED dans la loi d'Orientation ?**

Nous revendiquons une école qui permette à tous les élèves d'apprendre dans de bonnes conditions :

L'école de la République doit garantir à tous l'accès à un service public gratuit d'aides spécialisées. Tel est le rôle des RASED constitués de professionnels (maîtres E, rééducateurs et psychologues) formés et expérimentés, aux approches différenciées et complémentaires, connaissant l'institution et fonctionnant en réseau avec d'autres partenaires (santé, services sociaux, établissements spécialisés...). Ce dispositif accompagne les enseignants, les élèves et les familles dans des parcours d'aides souvent complexes.

Ni fatalité, ni maladie, la difficulté scolaire est inhérente à l'apprentissage. La tendance actuelle à l'évaluation systématique et au dépistage conduit à une surmédicalisation des difficultés scolaires et, si un travail sur les causes ne s'engage pas, les aides se révèlent inefficaces dans la durée. Les missions des RASED permettent, à l'inverse, d'éviter l'externalisation trop rapide des problématiques dans un parcours de soin médical ou de compensation de handicap.

C'est d'abord le maître dans la classe, avec la possibilité de la présence d'un enseignant supplémentaire\* pour la rentrée prochaine qui, met en place un travail de différenciation pédagogique. Mais, lorsque les situations le nécessitent, il doit pouvoir s'appuyer sur les compétences des membres des RASED. Les enseignants spécialisés ou le psychologue interviennent essentiellement sous la forme de suivi en petit groupe ou en individuel, d'entretien ou de bilan psychologique, dans un cadre spécifique et en partenariat avec les enseignants et les familles. Ce travail a pour objectif de permettre aux élèves en difficulté de construire du sens, de trouver des repères et des appuis nouveaux afin d'investir positivement les différents apprentissages en jeu à l'école.

Reconnaître et garantir les missions des RASED passe par un engagement clair à recréer les postes manquants actuellement dans les écoles. Les organisations syndicales, les associations professionnelles et les parents d'élèves regroupés au sein du Collectif RASED, se sont engagés dans le travail de réflexion sur la Refondation. Le Collectif revendique d'être associé rapidement à la concertation annoncée sur le fonctionnement de l'ensemble des aides proposées aux élèves en difficulté.

\* Dispositif « Plus de maîtres que de classes » - circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012

### **Le Collectif national RASED**

#### **Les membres du Collectif RASED :**

Association française des psychologues de l'éducation nationale (AFPEN)

Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (FNAME)

Fédération nationale des Rééducateurs de l'éducation nationale (FNAREN)

Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS)

Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP)

Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet (ICEM)

Confédération générale du travail-Education (CGT-Educ'Action)

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

Syndicat des enseignants (SE-UNSA)

Syndicat de l'inspection de l'éducation nationale (SI.EN-UNSA)

Syndicat national des personnels de l'inspection (SNPI-FSU)

Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (SNUipp-FSU)

Solidaire Unitaire Démocratique-Education (SUD-Education)